



DES ÉTUDES

2023

2024

” LICENCE

Histoire de
l'art

Faculté des arts
& sciences humaines



LICENCE D'HISTOIRE DE L'ART

Responsables de Licence : Emmanuelle Champion-Hindy et Lucie Gaugain

Secrétariat de Licence :

Ludivine Paquier (L1 et L2), bureau 315 - 02-47-36-65-43

Patricia Coste (L3), bureau 315 - 02-47-36-65-48

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-16h30, fermé les vendredis après-midi

SOMMAIRE

I- Présentation de la Faculté des Arts et des Sciences Humaines

II- Présentation générale des études

- A- Le déroulement de l'année universitaire
 - L'inscription administrative et l'inscription pédagogique
 - Les examens
- B- Le système LMD
 - B1- Les diplômes
 - B2- Le schéma type d'un diplôme
 - B3- le CERCIP
 - B4- Le MOBIL
- C- Les stages
- D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES
- E- La mobilité étudiante
- F - Les Clés de la réussite

III- Les études d'Histoire de l'art

- A- Présentation de la filière
 - A1- Renseignements pratiques
 - A2- Organisation des études
 - A3- Débouchés de la filière
- B- Présentation de la Licence d'Histoire de l'Art
 - B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage
 - B2- Présentation de la Licence 1^{ère} année (L1)
 - B2.1- Maquette de L1 S1
 - B2.2- Descriptif des enseignements de L1 S1
 - B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du L1 S1
 - B2.4- Maquette du L1 S2
 - B2.5- Descriptif des enseignements de L1 S2
 - B2.6- Modalités de contrôle des connaissances de L1 S2
 - B3- Présentation de la Licence 2^{ème} année (L2)
 - B3.1- Maquette de L2 S3
 - B3.2- Descriptif des enseignements de L2 S3
 - B3.3- Modalités de contrôle de connaissances du L2 S4
 - B3.4- Maquette du L2 S4
 - B3.5- Descriptif des enseignements de L2 S4
 - B3.6- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4
 - B4- Présentation de la Licence 3^{ème} année (L3)
 - B4.1- Maquette de L3 S5
 - B4.2- Descriptif des enseignements de L3 S5
 - B4.3- Modalités de contrôle de connaissances du L3 S5
 - B4.4- Maquette du L3 S6
 - B4.5- Descriptif des enseignements de L3 S6
 - B4.6- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S6

Calendrier universitaire 2023-2024

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 4 au 8 septembre 2023
Début des cours	Le lundi 11 septembre 2023
Pause pédagogique	Du samedi 28 octobre au dimanche 5 novembre 2023
Examens (selon les filières)	Du lundi 12 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Début des cours du 2ème semestre	Le lundi 15 janvier 2024
Délibérations du premier semestre	Date limite : 22 février 2024
Pauses pédagogiques	Du 4 mars au 9 mars 2024 et du 29 avril au 4 mai 2024
Examens (selon les filières)	Du 13 au 25 mai 2024
Délibérations du second semestre	Du 3 au 7 juin 2024
Examens de rattrapage	Du 17 juin au 28 juin 2024

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DES ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES

La faculté des arts et des sciences humaines est une unité de formation et de recherche (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Thomas SIGAUD, maître de conférences en sociologie

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel secrtash@univ-tours.fr

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

<p>Bureau 117, 1er étage Tél : 02 47 36 65 35 scolash@univ-tours.fr Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi</p>

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

II - PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A - LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

► L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) - Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un contrôle continu tout au long de l'année qui peut être associé à un examen terminal à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical au secrétariat pédagogique dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre et donc l'année universitaire.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Le Régime Spécial d'Etudes - RSE

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence,

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.
- Loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Circulaire n° 2000-003 du 1^{er} mars 2000, Organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
- Circulaire du 01^{er} août 2006 relatif au sportif de haut niveau
- Règlement des Etudes et des Examens de Licence, Licence Professionnelle, et de Master voté au Conseil d'Administration (CA) après avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Rappel :

Le Règlement des Etudes et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances : uniquement examen terminal ou contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Etudes les étudiants des catégories ci-dessous :

- a- Etudiants salariés

 **Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.**

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Etudes, l'étudiant doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps (par exemple un étudiant salarié le dimanche ne peut pas bénéficier du statut RSE).

Il doit :

- Justifier d'un minimum de **200 heures** de travail pendant le semestre,
ou
- D'un minimum de **400 heures** de travail pendant l'année universitaire.
ou
- Remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- Le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiants « salariés » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex chômage ou décès d'un parent...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, après avis de la commission pédagogique de la mention par le directeur de la composante concernée.

b- Etudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Etudes ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».

Lors de la seconde session (ou le cas échéant session de rattrapage), les étudiants pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double cursus (cf. cas d'exclusion : 2-b).

c- Etudiants chargés de famille

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille. Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

d- Etudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...).

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire de Santé (SSU) de l'Université pour viser son statut. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

e- Etudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.).

f- Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Les étudiants engagés dans une structure artistique reconnue par l'Université (Beaux-arts, Opéra de Tours, Jazz à Tours...) doivent prendre contact avec le service culturel de l'Université de Tours.

g- Etudiants élus

Sont concernés :

- les élus à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS.
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes.
- Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

1- Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire afférant et en fournissant les pièces justificatives demandées.

Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEF téléchargeable sur le site de l'Université.

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- **Avant le 30 septembre de l'année en cours pour le premier semestre,**
- **et avant le 31 janvier pour le second semestre.**

Cette justification pour les salariés prend la forme d'un certificat de l'employeur qui doit préciser :

- La nature de l'emploi occupé,
- Le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

2- Cas d'exclusion

a- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b- Etudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

3- Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification. L'étudiant de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

4- Contrôle des Connaissances

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SSU ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

5- Référents pédagogiques hors licence

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants.

Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité au début de chaque semestre.

6- Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiants, les directeurs d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.

A l'issue de l'inscription administrative, l'étudiant élabore un contrat pédagogique, prenant en compte sa situation, ses contraintes (RSE, Parcours en oui si, réorientés, AJAC ...) et ses projets. L'étudiant renseigne le formulaire de demande de RSE, une fois le RSE validé, le contrat pédagogique peut être finalisé et signé.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande avant le **30 septembre 2022**.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1- Les diplômes

■ La Licence : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés. Les diplômes de Licence sont répartis dans des domaines de formation et découpés en mention. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ Le Master : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ Le Doctorat : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2- Le schéma type d'un diplôme de Licence

Grâce à la nouvelle offre de formation, l'étudiant de licence pourra construire son parcours avec différentes disciplines, et un fonctionnement par modules. Cette modularité répond à plusieurs objectifs :

- Faciliter la réorientation des étudiants,
- Permettre à l'étudiant de se spécialiser de façon progressive,
- Atteindre un niveau de pluridisciplinarité satisfaisant, permettant à chaque étudiant en licence de renforcer sa culture, d'accroître son ouverture d'esprit et de développer des compétences multiples.

Un étudiant en première année aura donc la possibilité de moduler les enseignements qu'il suivra, en choisissant :

MODULE 1 : Discipline dans laquelle l'étudiant est inscrit

MODULE 2 : Discipline dans laquelle l'étudiant est inscrit

MODULE 3 : Autre discipline

MODULE 4 : Compétences transversales (langues, outils documentaires, compétences numériques, etc...)

B3- Les Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques (CERCIP)

Cette unité OBLIGATOIRE est proposée dans le MODULE 4. Elle concerne les L2 et L3. Elle a une valeur de 2 crédits européens. Selon les composantes, elle est ouverte au premier ou second semestre de l'année universitaire (Cf. *maquette d'enseignement*). Les étudiants inscrits en double-licence sont dispensés des CERCIP.

La liste des CERCIP et leur descriptif seront consultables sur le site étudiant début septembre.

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (connaissance des cursus, débouchés et métiers) et de permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (aux semestres 2, 3 et 6)
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel ateliers CV et lettre de motivation, conférences métiers, forum stage-emploi, visites d'entreprises, ... Vous pouvez aussi réaliser un stage de découverte dans ce cadre ou encore valoriser certaines expériences (jobs étudiants, activités associatives).



Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL. Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

La liste et les dates des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et informations concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "Mode d'emploi du MOBIL" accessible depuis votre E.N.T. sur la plateforme CELENE. Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, mais dans tous les cas le cadre du MOBIL ou du CERCIP.

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'année
- Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider à cibler les bonnes entreprises, préparer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour découvrir un secteur d'activités ou un métier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour être visible des recruteurs partenaires
- Contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université de Tours
- Être informé.e des événements à ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale.

Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues. Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/Acquérir_des_compétences_supplémentaires/Certification_en_langues_étrangères

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

▶ **En Europe** : A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

▶ **Hors Europe** : L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales - 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama »
Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

La Mission Égalité de l'Université de Tours travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

Cellules d'écoute de l'université de Tours

Victimes ou témoins, ne restez pas seul·es : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

Des cellules d'écoute dédiées, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

2 adresses pour demander de l'aide :

vss@univ-tours.fr (contre les violences sexistes et sexuelles)

stop-discrimi.etu@univ-tours.fr (contre les discriminations et les harcèlements)

Correspondant·es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSU et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université. Comment les contacter ? <https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/les-correspondantes-et-correspondants-egalite>



III- LES ETUDES D'HISTOIRE DE L'ART

A- PRESENTATION DE LA FILIERE

Direction du département : Emmanuelle Champion-Hindy (emmanuelle.champion@univ-tours.fr), Lucie Gaugain (lucie.gaugain@univ-tours.fr)

Département d'Histoire des Arts, UFR Arts et Sciences humaines
Site des Tanneurs
Secrétariat : Bureau 315
3 rue des Tanneurs, 37041 Tours cedex

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 ; fermeture les vendredis après-midi.
Secrétaire pédagogique de Licence 1 et 2 : 02-47-36-65-43 - ludivine.paquier@univ-tours.fr
Secrétaire pédagogique de Licence 3 : 02-47-36-65-48 - patricia.lemaistre@univ-tours.fr

Liste des enseignants par période :

ANTIQUE :

Emmanuelle Champion-Hindy : emmanuelle.champion@univ-tours.fr
Natacha Lubtchansky : lubtchansky@univ-tours.fr
Manuel Royo : manuel.royo@univ-tours.fr
Antoine Parlebas : antoine.parlebas@univ-tours.fr
Flore Lerosier : flore.lerosier@univ-tours.fr

MEDIEVALE :

Pascale Charron : pascale.charron@univ-tours.fr
Lucie Gaugain : lucie.gaugain@univ-tours.fr
Julien Noblet : julien.noblet@univ-tours.fr
Elise-Annunziata Neuilly : elise.neuilly@univ-tours.fr

MODERNE :

Marion Boudon-Machuel : marion.boudon-machuel@univ-tours.fr
Christophe Morin : christophe.morin@univ-tours.fr
Colin Debuiche : colin.debuiche@univ-tours.fr
Jean Beuvier : jean.beuvier@univ-tours.fr
Pauline Vasile : pauline.vasile@univ-tours.fr

CONTEMPORAINE :

Benoît Buquet : benoit.buquet@univ-tours.fr
Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr
Violaine Gourbet : gourbet.violaine@univ-tours.fr
James Horton : james.horton@univ-tours.fr

ANGLAIS :

Lucile Juigner : lucile.juigner@univ-tours.fr

FRANCAIS :

Virginie Prioux : virginie.prioux@univ-tours.fr

Responsables pédagogiques :

Licence : Emmanuelle Champion-Hindy et Lucie Gaugain
Directrice d'étude des premières années (L1) : Virginie Prioux : virginie.prioux@univ-tours.fr
Directrice d'étude des deuxième années (L2) : Benoît Buquet : benoit.buquet@univ-tours.fr
Directrice d'étude des troisième années (L3) : Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr
Référentes pédagogiques RSE : Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr
Responsable pédagogique (MOBIL et CERCIP) : Virginie Prioux
ERASMUS : Manuel Royo : manuel.royo@univ-tours.fr
Responsable des Validation des Acquis par l'expérience (VAE) : Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr

La bibliothèque du département d'Histoire de l'Art est située en salles 35 et 36 du site des Tanneurs. Elle rassemble les spécialités d'Histoire, d'Archéologie et d'Histoire de l'art et est ouverte de 9h30 à 17h30 (jusqu'à 19h le mercredi et le jeudi). Les 17 000 ouvrages sont répartis entre les deux salles des Tanneurs et une réserve à Joué-lès-Tours. Pour les livres conservés dans cette dernière, une navette assure des dessertes régulières. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La BS constitue un lieu d'échanges, de travail collectif et de formation qui rendent sa fréquentation indispensable.

bshistart@univ-tours.fr

Tél. 02 47 36 65 37/38

Responsable : Pascal Pinoteau, pascal.pinoteau@univ-tours.fr

B- PRESENTATION DE LA LICENCE

L'Histoire de l'Art est à la convergence de plusieurs autres disciplines, littéraire, historique, philosophique. La discipline a un caractère fondamentalement culturel et touche donc plusieurs secteurs de la culture. Elle propose une approche théorique approfondie des grands courants stylistiques et des grandes aires de création caractéristiques des périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.

L'apprentissage des méthodes d'analyse propres à l'histoire de l'art est organisé tout au long de la formation des étudiants (du S1 au S6) dans les cours magistraux et les travaux dirigés. Une attention particulière est apportée à l'autonomisation des étudiants vis-à-vis de ces méthodes qui doivent leur permettre d'exploiter les outils disciplinaires dans un futur parcours professionnel.

L'accent est mis sur les cadres chronologiques comme des concepts et notions opératoires de façon à fournir à l'étudiant un regard critique sur sa propre discipline. L'objectif de la licence est donc d'acquérir des savoirs et une méthodologie. Il s'agit d'apprendre à voir et à transmettre.

A l'issue de la formation, l'étudiante :

- A acquis des compétences disciplinaires et méthodologiques précises sur la périodisation artistique, les courants stylistiques, les notions et les concepts opératoires de la discipline.
- Maîtrise des méthodes d'analyse des œuvres d'art et de leur courant,
- Maîtrise le commentaire d'œuvres à l'écrit et à l'oral et la dissertation en Histoire de l'Art.
- Maîtrise des techniques documentaires et des ressources numériques appliquées à l'Histoire de l'art
- S'est initié à d'autres disciplines comme l'Histoire, l'Archéologie, la Philosophie ou les cultures et langues italiennes.

L'ensemble est complété par une série d'enseignements consacrés aux langages (français, langues étrangères, informatique) et aux pratiques du patrimoine et de la culture qui lui seront indispensables pour réussir une insertion professionnelle dans les différents domaines de la culture.

Le parcours de Licence se poursuit naturellement dans le département avec un master soit en Histoire de l'art soit en Histoire de l'art et Etudes italiennes (binational Tours/Pérouse-Venise). Les étudiants souhaitant connaître les modalités de ces formations peuvent se reporter aux livrets des études des Masters. Il peut également ouvrir sur les masters du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) ou sur les autres formations en Arts et Sciences Humaines.

Au terme du cycle complet des études, les étudiant.e.s peuvent prétendre aux métiers de la recherche et de l'enseignement, aux métiers de la Culture et du Patrimoine, du tourisme, aux métiers du marché de l'art, du management culturel, de la médiation culturelle et de l'exposition.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence et licence professionnelle

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant après ratification par les instances de l'université et font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Art. 1 - Organisation des enseignements

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, en deux semestres, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. (art. 4 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle).

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau ; Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiants. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens de contrôle continu comme les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique (art 5)

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante:

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé;

- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques;

- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation;

- Enonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement. Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Le dispositif entrera en vigueur de manière progressive, à la rentrée 2019, seuls les licences 1ères années seront concernées.

Art. 4- mode de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer. Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation (art. 14 à 16)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) (intitulés à l'université de Tours : modules en Licence) qui peuvent rassembler différents éléments pédagogiques (EP).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme (art 14)

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les différents EP de l'UE ou module;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments pédagogiques, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE ou module, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6).

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription :

- soit par validation des deux semestres,
- soit par compensation entre les deux semestres, est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions : situation des étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant AJAC :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE ou modules de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de licence (L1) et a capitalisé au moins 80% des coefficients des UE ou modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8- Jury (article 18)

Un jury est nommé par année d'études.

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Semestres impairs de chacune des années de Licence

Le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. La moyenne calculée et le résultat du semestre seront communiqués à l'étudiant sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

Semestres pairs de chacune des années de Licence

Le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des UE ou modules et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art.10- Délivrance du diplôme de licence professionnelle

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. (art 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999).

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut, sur sa demande, bénéficier des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Art. 11 - Mentions de réussite

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

- Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20
- Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 12 - Publication des résultats - communication des copies (art 18)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné. Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, individuel.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET. L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, *qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.*

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} Année (L1)

B2.1- Maquette de L1 S1

LICENCE 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique									
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques		CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	T P V H T	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)									
Module 1	1	8	100h			48h	24h		
Module 1 Histoire de l'art antique	1	4	35	Ep. 1 Urbanisme et architecture du monde grec antique	CM	24	12		72
	1	4	35	Ep. 2 Sculpture, céramique, mosaïque et peinture du monde grec antique	CM	24	12		
Module 2	1	8	100h			48h	24h		
Module 2 Histoire de l'art médiéval	1	4	35	Ep. 1 Architecture et sculpture au Premier Moyen Age	CM	24	12		72
	1	4	35	Ep. 2 Peinture, mosaïque, orfèvrerie et vitrail au Premier Moyen Age	CM	24	12		
Module 3 Philosophie antique OU Histoire mondes anciens et médiévaux OU Histoire Archéologie OU Regards sur l'Italie Au choix de l'étudiant parmi l'ensemble de l'offre de formation universitaire en fonction des compatibilités d'emploi du temps	1	8	80	PHILOSOPHIE Antique Module 1	Ep 1 Philo. grecque	CM	24		72
						TD		24	
					Ep. 2 Philo. latine		24		
				HISTOIRE Mondes anciens et médiévaux Module 11 A	Ep. 1 Histoire ancienne		24		
					Ep. 2 Histoire médiéval		24		
					Ep. 3 Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale		12		
				HISTOIRE Archéologie Module 13 S	Ep. 1 Archéologie de la France		24		
					Ep. 2 Les métiers de l'archéo	CM	12		
						TD		24	
REGARDS SUR L'ITALIE	Ep. 1 L'italien au quotidien			24					
	Ep. 2 Grammaire			24					
	Ep.3 Raconter l'Italie		24						
								60	
								60	
								72	

Module 4	1	6	80h		10h	49h30		
Module 4 : Compétences transversales	1	3	2	30	Ep. 1 Anglais		18	59,5
		3	2	30	Ep. 2 Français	10	18	
		3	2	20	Ep. 3 Commentaires devant les œuvres et techniques documentaires		12	
		-	-	-	Ep. 4 Découvrir la BU et ses services (visite et recherché dans le catalogue)		1h30	
Total S1		30	360h		154h A	121h30 ^A	263h30 ^B C ou 275h30 ^D A	
					166h B	97h30 ^B		
					142h C	121h30 ^C		
					130h D	169h30 ^D		

- A / Volume Horaire Total si choix du module 3 Philosophie antique
B / VHT si choix du module 3 Histoire mondes anciens et médiévaux
C / VHT si choix du module 3 Histoire Archéologie
D / VHT si choix du module 3 Regards sur l'Italie

B2.2- Descriptif des enseignements de L1 S1

Module 1 Histoire de l'art antique

Ep. 1 Urbanisme, architecture et décor architectural du monde grec antique

Ep. 2 Sculpture, céramique, mosaïque et peinture du monde grec antique

Les cours proposent une initiation à l'art grec envisagé dans toute sa diversité (urbanisme, architecture, sculpture, céramique, mosaïque et peinture) de la période géométrique à la période hellénistique. Ce cours est en rapport étroit avec le contexte historique et géographique dans lequel cet art s'est développé.

Les travaux dirigés (TD) en lien avec les cours magistraux permettront de travailler à l'acquisition des méthodes et connaissances fondamentales de la discipline au travers d'étude de cas.

Module 2 Histoire de l'art médiéval

Ep. 1 Architecture et sculpture au Premier Moyen Âge

Les cours magistraux (CM) proposent une première approche de l'architecture et de la sculpture de la première moitié du Moyen Âge, du V^e au XI^e siècle. Il s'agit de parcourir la production artistique de l'Europe et de Byzance, depuis les royaumes barbares d'Occident jusqu'à l'art roman.

Les travaux dirigés (TD) sont consacrés à des études de cas permettant d'éclairer les tableaux synthétiques dressés en CM. Les méthodes de description et d'analyse de l'art monumental ainsi que le vocabulaire spécifique sont particulièrement approfondis.

Ep. 2 Peinture, mosaïque, orfèvrerie et vitrail au Premier Moyen Âge

Les CM présentent une introduction générale sur la production artistique (architecture, peinture, sculpture, mosaïque, orfèvrerie, vitrail) au Premier Moyen Âge (V^e-XI^e siècles) en relation avec la mise en place progressive de la société médiévale et de l'organisation des institutions chrétiennes.

Les travaux dirigés (TD) en lien avec les cours magistraux permettront de travailler à l'acquisition des méthodes et connaissances fondamentales de la discipline au travers d'étude de cas.

Module 3 Philosophie antique

Ep. 1 Philosophie grecque : sagesse, savoir et sciences

Cet enseignement propose de s'initier à la philosophie grecque antique, à la fois de la période classique et de la période hellénistique. Il permettra de découvrir par exemple la philosophie de Platon ou celle d'Aristote, mais aussi d'Epicure. Le TD permet d'approfondir la découverte de la philosophie antique à partir de la lecture de grands textes de la culture antique grecque ou latine.

Ep. 2 Philosophie latine : inventions et transmissions

Cet enseignement propose de s'initier à la philosophie latine de l'Antiquité, par exemple à la pensée de Lucrèce ou de Sénèque, mais aussi de découvrir toute une tradition de pensée qui s'est écrite en latin. Le cours pourrait ainsi porter également sur des textes comme celui des Confessions d'Augustin.

Module 3 Histoire des mondes anciens et médiévaux

Ep. 1 Histoire ancienne

Dans l'Antiquité, Grecs et Romains considéraient l'Égypte comme le berceau des civilisations, plus tard, romanciers, peintres puis cinéastes empruntèrent aux terres du Nil un fascinant répertoire de thèmes et de mythes. Pour autant, l'histoire de l'Égypte, aussi foisonnante soit elle, ne peut être distinguée du rythme des évolutions communes à la Méditerranée antique. La richesse des monuments et des documents archéologiques ou papyrologiques qu'elle a laissés, la complexité de ses structures politiques et de sa culture, offrent donc autant d'occasion de s'initier véritablement à la connaissance des mondes antiques dans leur ensemble. Le cours se propose de couvrir l'histoire politique, économique, sociale et religieuse des sociétés de l'Égypte, des premières dynasties pharaoniques à la conquête arabe.

Ep. 2 Histoire médiévale

Le Moyen Âge partout ou seulement en Europe ? Que lui devons-nous, de quoi avons-nous hérité, sommes-nous toujours un peu des hommes et des femmes du Moyen âge ou avons-nous totalement rompu avec ces temps-là ? Voici quelques-unes des questions qu'il convient de se poser pour se plonger dans ces dix siècles d'histoire essentielles à notre compréhension du monde.

Ep. 3 Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale

Objectifs : s'initier à l'analyse et la critique de documents en lien avec les thèmes des CM. Compétences : rassembler et analyser l'information dans des documents de diverse nature (textes historiques, documents iconographiques, plans archéologiques...).

Module 3 Archéologie

Ep. 1 Archéologie de la France

Les huit premières séances, délivrées par F. Baret, portent sur la protohistoire et l'Antiquité en Gaule. Après une présentation générale de la pratique de l'archéologie (chronologie, géographie, histoire générale, méthodes), cet enseignement est organisé autour de quatre sujets principaux : l'espace urbain, l'habitat rural, le monde des morts et l'artisanat. Les quatre dernières séances, délivrées par E. Lorans, portent sur une période allant du IV^e s. au XIII^e s. soit de l'Antiquité tardive au Moyen Âge central. Sont successivement

abordés les thèmes suivants : la ville, l'habitat rural, le monde des morts et l'habitat aristocratique (IX^e-XIII^e s).

Ep. 2 Les métiers de l'archéologie

L'archéologie explore l'histoire des sociétés à travers l'étude des vestiges matériels, structures et objets conservés dans le sol ou en élévation. Elle nécessite l'analyse de l'ensemble de ce qui constitue le quotidien des humains, son habitat, son artisanat, son organisation sociale et économique, ses lieux de sépulture et ses croyances, le milieu dans lequel il évolue et comment il s'y insère... de la Préhistoire à nos jours. Pour cela, sur le terrain comme en laboratoire, des spécialistes et des scientifiques de nombreuses disciplines collaborent dans un travail d'équipe. Cette unité d'enseignement a pour objectif de présenter la profession d'archéologue qui se décompose en une multitude de métiers très différents. Les différentes séances seront consacrées à l'archéologie du bois, de la céramique, du métal, des pierres taillées, des ossements humains et animaux, du bâti, de l'espace, la dernière étant l'exposé d'un responsable d'opération en archéologie préventive.

Module 3 Regards sur l'Italie

Ep. 1 L'Italien au quotidien (TD)

Selon le niveau des étudiants (débutants ou non-débutants en langue italienne), ce cours conjugue l'enseignement de la langue contemporaine à l'illustration des principaux enjeux culturels, sociaux et politiques de l'Italie d'aujourd'hui. Des dossiers et d'autres ressources (articles de journaux, vidéos, sites web, ressources en ligne) seront proposés pendant le cours. Les étudiants sont invités à profiter des multiples ressources proposées par le CERL (programmes d'apprentissage de la langue, sites web, journaux, livres en italien et littérature). Texte conseillé : Luciana Ziglio, Giovanna Rizzo, *Nuovo Espresso 1*, Alma Edizioni, 2014.

Ep. 2 Grammaire (TD)

Selon le niveau des étudiants (débutants ou non-débutants en langue italienne), ce cours a pour objectif l'étude et la pratique des règles de la langue italienne, des plus simples au plus complexes, pour ce qui relève de l'usage écrit de cette langue. Bibliographie conseillée : un dictionnaire français (par ex. *Le Petit Robert*) ; un dictionnaire italien (par ex. *Zingarelli, Devoto Oli, Garzanti*) ; un dictionnaire bilingue (par ex. *le RobertSignorelli, le Boch-Zanichelli*). Indispensable une grammaire italienne à choix de l'étudiant (*L'italien pour tous*, Bascherelle 2014 ; *Le Bled-Italien*, Hachette, 2003).

Ep. 3 Raconter l'Italie (CM)

Ce cours donne un aperçu de la culture et à la civilisation italiennes contemporaines (culture, art, voyages et villes, écologie, etc.). Des dossiers et des matériaux seront proposés pendant le cours. Textes conseillés de culture générale: Cinzia Medaglia, Filippo Medaglia, *Spazio civiltà. Civiltà italiana per stranieri*, Torino, Loescher 2013.

Module 4 Compétences transversales

Ep. 1 Anglais

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais **généraliste** tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée sur supports adaptés au niveau de chacun) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale. Programme du S1 : la peinture

Ep. 2 Français

Le CM a pour objet un panorama chronologique des grands mouvements littéraires et culturels du XVI^{ème} siècle au XX^{ème} siècle. Le TD porte sur le commentaire de textes et la synthèse de documents.

Ep. 3 Commentaires devant les œuvres et techniques documentaires

Les TD de commentaires devant les œuvres de la période antique consisteront à étudier des œuvres grecques du Musée des Beaux-arts de Tours. Le « face à face » avec les œuvres permettra aux étudiants de prendre conscience de l'importance d'être en présence des divers supports à analyser et de mettre en application les notions vues dans les cours magistraux. Les TD de commentaire des monuments médiévaux de la ville de Tours complètent les cours magistraux en apprenant aux étudiants - in situ - à identifier, lire et exploiter les documents ou relevés d'architecture (plans, coupes, élévations) et à les comparer in situ aux édifices afin de maîtriser la tridimensionnalité des œuvres et de mieux les appréhender. Les TD de techniques documentaires consisteront à différencier les principaux types de documents utilisés en Histoire de l'art, à apprendre les normes bibliographiques, à rechercher et à évaluer l'information et à familiariser les étudiants aux catalogues en ligne, aux bibliothèques numériques, aux périodiques électroniques et aux bases de données iconographiques.

B2.3- Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1

MODULES Détailier éléments pédagogiques		ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
			Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
			Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1		30										
Module 1 Histoire de l'art antique												
Ep. 1 Urbanisme et architecture du monde grec antique	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Sculpture, céramique, mosaïque et peinture du monde grec antique	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 2 Histoire de l'art médiéval												
Ep. 1 Architecture et sculpture au Premier Moyen Age	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Peinture, mosaïque, orfèvrerie et vitrail au Premier Moyen Age	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 3												
Offre modulaire établissement		8										
Module 4 : Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français	CM	2	CC	E	2	ET	E/O	1	ET	2	E/O	1
	TD		CC	E/O	1				E/O	1		
Ep. 3 Commentaires d'œuvres et Techniques documentaires		2	CC	E/O	3	-	-	-	E/O	3	-	-
Ep. 4 Découvrir la BU		-	QP	QP	-	-	-	-	-	-	-	-

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral
QP : Quitus de Présence

B2.4- Maquette du L1 S2

Semestre 2 (S2)				CM	TD			
Module 1	1	8	100h		48h	24h		
Module 1 Histoire de l'art moderne	1	4	35	Ep. 1 Architecture de la Renaissance en Europe	CM et TD	24	12	
	1	4	35	Ep. 2 Peinture et sculpture de la Renaissance en Europe	CM et TD	24	12	
Module 2	1	8	100h		48h	24h		
Module 2 Histoire de l'art contemporain	1	4	35	Ep. 1 Peinture européenne et américaine au XIXe siècle	CM et TD	24	12	
	1	4	35	Ep. 2 Architecture au XIXe siècle	CM et TD	24	12	
Module 3 Philosophie antique OU Histoire mondes anciens et médiévaux OU Histoire Archéologie OU Regards sur l'Italie OU Au choix de l'étudiant parmi l'ensemble de l'offre de formation universitaire en fonction des compatibilités d'emploi du temps	1	8	80	PHILOSOPHIE Antique Module 2.1	Ep. 1 Descartes et l'âge classique	24		
					Ep. 2 Philo. des Lumières européennes	24		
					Ep. 3 Philosophie moderne		24	
				HISTOIRE Mondes modernes et contemporains Module 21 A	Ep. 1 Histoire moderne	24		
					Ep. 2 Histoire contemporaine	24		
					Ep. 3 Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	12		
				HISTOIRE Archéologie Module 23 S	Ep. 1 De l'homme de Neanderta l aux Gaulois	CM	24	
					Ep. 2 Outils et méthodes de l'archéologie	TD		18
				REGARDS SUR L'ITALIE	Ep. 1 Comprendre et écrire l'italien			24
					Ep. 2 L'Italie et son histoire	24		
Ep. 3 Dialoguer en italien			24					
Module 4	1	6	80 h		2h	59h30		
Module 4 : Compétences transversales	1	3	2	30	Ep. 1 Anglais		18	
		3	2	30	Ep. 2 Français		18	
		3	2	20	Ep. 3 Commentaires devant les œuvres et Techniques documentaires		12	
		-	-	-	Ep. 4 Initiation aux compétences informationnelles (recherches sur internet, ressources en ligne, ...)		1h30	
		Certification	-	-	Ep. 6 MOBIL	2	4	
Total S2		30h	360h		146h_A	125h30^A	259h30^{BC} OU	

					158h _B	101h30 ^B		271h30 ^{AD}
					122h _C	137h30 ^C		
					122h _D	149h30 ^D		
Total année (S1+S2)		60	720h		300h _A	247h ^A		523h ^{BC} OU 547h ^{AD}
					324h _B	199h ^B		
					276h _C	247h ^C		
					228h _D	319h ^D		

A / VHT si choix du module 3 Philosophie antique

B / VHT si choix du module 3 Histoire mondes anciens et médiévaux

C / VHT si choix du module 3 Histoire Archéologie

D / VHT si choix du module 3 Regards sur l'Italie

B2.5- Descriptif des enseignements de L1 S2

Module 1 Histoire de l'art moderne

Ep. 1 Architecture de la Renaissance en Europe

Ep. 2 Peinture et sculpture de la Renaissance en Europe

Ces cours seront consacrés à l'essor que connut la production artistique en Europe entre le XV^e et le XVI^e siècle. Il propose une initiation à l'art de la Renaissance envisagé dans toute sa diversité (architecture, peinture, sculpture), en lien étroit avec les contextes historiques et géographiques spécifiques de la péninsule italienne, de l'Europe du Nord (France, Pays bas) et de la péninsule Ibérique. Qu'est-ce qui définit la Renaissance dans le domaine des arts de l'image et de l'architecture ? Le regard vers l'art antique, la représentation de la Nature, le nouveau statut de l'artiste, la théorisation de l'art... Les travaux dirigés (TD) en lien avec les cours magistraux permettront de travailler à l'acquisition des méthodes et connaissances fondamentales de la discipline au travers d'étude de cas.

Module 2 Histoire de l'art contemporain

Ep. 1 Peinture européenne et américaine du XIX^e siècle

Ep. 2 Architecture au XIX^e siècle

« Le XIX^e siècle : un siècle d'architecture et de progrès »

Ce cours se concentre autour de trois problématiques qui tentent de caractériser l'architecture du XIX^e siècle en France, tout en faisant des incursions en Angleterre et aux Etats-Unis. Nous aborderons les différents langages architecturaux qui marquent le siècle (néo-classicisme, néo-gothique, éclectisme, régionalisme), puis nous nous concentrerons sur la naissance de la capitale moderne autour du cas de Paris, pour enfin questionner les usages des matériaux nouveaux (métal, béton armé) dans ce qu'ils nous disent de l'architecture, de la construction et de la profession d'architecte (expositions internationales, école de Chicago, Art nouveau)

Module 3 Philosophie moderne

Ep. 1 Descartes et l'âge classique

Ce CM vise à mettre en perspective la philosophie moderne qui s'institue dans le cartésianisme, avec les enjeux de la révolution scientifique du XVII^e siècle, à l'âge classique.

Ep. 2 Philosophie des Lumières

Ce CM vise à restituer les enjeux fondamentaux de la philosophie du XVIII^e siècle, sous ses aspects indissociablement théoriques, politiques et moraux. La question de l'idéal d'émancipation, par la lumière de la raison étendue au genre humain tout entier, est particulièrement examinée.

Ep. 3 Philosophie moderne

Les TD visent à illustrer quelques points fondamentaux de la philosophie moderne par l'étude et le commentaire de textes précis d'auteurs de cette période.

Module 3 Histoire des mondes modernes et contemporains

Ep. 1 Histoire moderne

La France du XVI^e au XVIII^e siècle : la construction d'un État européen.

Ep. 2 Histoire contemporaine

De très nombreux historiens ont pris l'habitude de faire débiter l'ère contemporaine à partir de la rupture révolutionnaire de 1789. La grande révolution est en effet une coupure majeure qui bouleverse à la fois les cadres politiques, économiques, culturels et sociaux de la France. Elle inaugure aussi une période de troubles, de guerres et un cycle de révolutions au cours desquels la vie politique de notre pays s'est profondément transformée. Nous étudierons les principaux soubresauts de celle-ci jusqu'en 1940, date de la fin de la Troisième République, de la défaite d'une certaine classe politique et de la naissance timide de la résistance en période d'occupation.

Ep. 3 Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine

Objectifs : s'initier à l'analyse et la critique de documents en lien avec les thèmes des CM. Compétences : rassembler et analyser l'information dans des documents de diverse nature (textes historiques, documents iconographiques, plans archéologiques...).

Module 3 Archéologie

Ep. 1 De l'homme de Neandertal aux Gaulois

L'enseignement est fondé sur la présentation synthétique des caractéristiques (paléo-environnement, types d'habitats, structures sociales, productions, échanges, techniques et croyances) de chacune des grandes périodes de la

Préhistoire et de la Protohistoire : Paléolithique inférieur et moyen, Paléolithique supérieur, Néolithique au Proche Orient, Néolithique en France, âge du Bronze, premier et second âge du Fer. Ces grandes

synthèses sont complétées par l'analyse de sites d'habitats et d'ensembles funéraires ou culturels fouillés en France.

Ep. 2 Outils et méthodes de l'archéologie

L'objectif principal des séances de TD est de comprendre quelle est la démarche et quels sont les outils de l'archéologie, depuis la détection des sites, leur fouille, leur compréhension notamment par l'analyse stratigraphique, leur datation à partir du mobilier et des méthodes de laboratoire jusqu'au rapport d'opération et à la publication des résultats.

Module 3 Regards sur l'Italie

Ep. 1 Comprendre et écrire l'italien

Ce cours permet d'appréhender la pratique écrite de l'italien, selon le niveau des étudiants inscrits, à partir de l'analyse des différents textes (articles de journaux, récits, essais, textes publicitaires, littéraires, etc). Bibliographie : Des exercices seront proposés sous forme de feuilles photocopées. Textes conseillés : un dictionnaire italien (par ex. *Zingarelli, Devoto Oli, Garzanti*) ; un dictionnaire bilingue (par ex. le *Robert-Signorelli*, le *Boch-Zanichelli*). Indispensable une grammaire italienne à choix de l'étudiant (*L'italien pour tous*, Bascherelle 2014 ; *Le Bled-Italien*, Hachette, 2003).

Ep. 2 L'Italie et son histoire

Ce cours se propose d'aborder l'histoire de l'Italie du XX^e siècle selon une approche sociopolitique.

Ep. 3 Dialoguer en Italien

Ce cours permet d'appréhender la pratique orale de l'italien selon le niveau des étudiants inscrits. Différents supports (articles, extraits audio-vidéo, pièces dramatiques) serviront de « prétexte » pour mieux stimuler la conversation entre les étudiants et l'enseignant. Bibliographie. Des ressources (vidéos et ressources en ligne) seront proposées pendant le cours. Les exercices seront distribués sous forme de photocopies. Les étudiants sont invités à profiter des multiples ressources proposées par le CERL (programmes d'apprentissage de la langue, sites web, livres en italien et littérature).

Module 4 Compétences transversales

Ep. 1 Anglais

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais généraliste tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée sur supports adaptés au niveau de chacun) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale.

Ep. 2 Français

Le CM a pour objet un panorama chronologique des grands mouvements littéraires et culturels du XVI^{ème} siècle au XX^{ème} siècle.

Ep. 3 Commentaires devant les œuvres et techniques documentaires

Les TD de commentaires des œuvres introduiront les étudiants aux vocabulaires et aux techniques d'analyse d'une image. Les séances se tiendront dans les salles du Musée des Beaux-arts de Tours qui possède une riche collection d'œuvres de la Renaissance : elles permettront aux étudiants d'envisager la matérialité des œuvres et de se confronter à leur aura, ainsi que de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours magistraux. Les TD de commentaire devant les œuvres complètent les cours magistraux en apprenant aux étudiants à identifier, lire et exploiter les documents ou relevés d'architecture (plans, coupes, élévations) et à les comparer in situ aux édifices afin de maîtriser la tridimensionnalité des œuvres et de mieux les appréhender. Ceux de la période contemporaine permettront de découvrir les monuments de la ville de Tours. Les TD de techniques documentaires consisteront à différencier les principaux types de documents utilisés en Histoire de l'art, à apprendre les normes bibliographiques, à rechercher et à évaluer l'information et à familiariser les étudiants aux catalogues en ligne, aux bibliothèques numériques, aux périodiques électroniques et aux bases de données iconographiques.

B2.6- Modalités de contrôle des connaissances du L1 S2

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	
Semestre 2	30											
Module 1 Histoire de l'art moderne												
Ep. 1 Architecture de la Renaissance en Europe	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Peinture et sculpture de la Renaissance en Europe	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 2 Histoire de l'art médiéval												
Ep. 1 Peinture européenne et américaine au XIX e siècle	CM	3	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Architecture au XIXe siècle	CM	3	CC	E	5	ET	E/O	1	E	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 3												
Offre modulaire établissement	8											
Module 4 : Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français	TD	2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 3 Commentaires d'œuvres et Techniques documentaires		2	CC	E/O	3	-	-	-	E/O	3	-	-
Ep. 4 Initiation aux compétences informationnelles		CERTIFICATION										
Ep. 5 MOBIL												

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral

B3- Présentation de la Licence 2^{ème} Année (L2)

B3.1- Maquette de L2 S3

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques			CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)										
Module 1	1	8	100h				44h	24h		68
Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval	1	4	50	Ep. 1 Introduction aux arts et à l'archéologie de l'Italie préromaine	CM		22			
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas			12		
	1	4	50	Ep. 2 Introduction à l'architecture médiévale européenne	CM		22			
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas			12		
Module 2	1	8	100h				44h	24h		
Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain	1	4	50	Ep. 1 Introduction à l'architecture des temps modernes	CM		22		12	
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Introduction à l'architecture et aux arts visuels du XXe siècle (première partie)	CM		22		12	
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
Module 3	1	8					40h			
Cours de spécialités en Histoire de l'art 2 EP sur 4 OU Histoire Archéologie OU Histoire OU Philosophie OU Regards sur l'Italie OU Au choix parmi l'ensemble de l'offre de formation universitaire.	1	4	30	Ep. 1 Réception de l'Antiquité			20			40
	1	4	30	Ep. 2 Iconographie médiévale			20			
	1	4	30	Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne			20			
	1	4	30	Ep. 4 Théorie de l'Art			20			
	1	8	90	HISTOIRE Archéologie Module 33 S	Ep. 1 Archéologie romaine	CM	24			60
					Ep. 2 Géo archéologie	TD		12		
				HISTOIRE						
				REGARDS SUR L'ITALIE	Ep.1 L'italien au quotidien II			24		72
					Ep.2 Le cinéma italien		12	12		
					Ep.3 Arts figuratifs et littérature		12	12		
Module 4	1	6	50h					56h		
Module 4 : Compétences transversales	1	3	2	30	Ep. 1 Langue étrangère				18	56
		3	2	30	Ep. 2 Français				18	
		1	2	10	Ep. 3 Compétences numériques				20	
MOBIL	CERTIFICATION			MOBIL			2	2		4
Total S3			30	360h			130h ^A	106h ^A		236h
							112h ^B	144h ^B		

B3.2- Descriptif des enseignements de L2 S3

Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval

Ep. 1 Introduction aux arts et à l'archéologie préromaine

Ce cours d'initiation à l'art et à l'archéologie de l'Italie préromaine mobilisera une approche anthropologique et sociologique pour aborder les principaux corpus artistiques : céramique, peinture, sculpture, architecture. Les comparaisons avec l'art grec permettront en outre de mobiliser les critères stylistiques propres à chaque période.

Ep. 2 Introduction à l'architecture médiévale européenne

Le cours abordera le développement de l'art gothique (l'architecture et son décor) depuis les chantiers des années 1140 jusqu'aux années 1350.

Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain

Ep. 1 Introduction à l'architecture des temps modernes

Le cours présentera les grandes innovations et les principes originaux qui en Italie fondent l'architecture de la Renaissance, du *Quattrocento* florentin et lombard jusqu'au *Cinquecento* romain, en soulignant le rôle des plus grands architectes (Brunelleschi, Bramante, Michel-Ange...) puis leur postérité « baroque » au 17^{ème} (Bernin, Borromini), et en évoquant leurs résonances européennes, de la Renaissance jusqu'aux réalisations l'Europe du « Grand Siècle ».

Ep. 2 Introduction à l'architecture et aux arts visuels du XX^e siècle (première partie)

ISMES. Une traversée (sceptique) des avant-gardes historiques. Principalement axé sur les avant-gardes en Europe et aux États-Unis, ce cours propose une introduction à l'art et à la culture des années 1900 à 1960. Le cours, par ailleurs accompagné de 12h de TD, a pour but de contribuer à une meilleure connaissance autant qu'à la mise en doute du récit canonique et de sa structuration.

Module 3 Cours de spécialités en Histoire de l'Art

Ep. 1 Réception de l'Antiquité

Le recours aux modèles antiques, comme leur rejet contemporain d'ailleurs, invitent à se poser la question de la réception de l'Antiquité à l'époque contemporaine (XVIII^e-XX^e siècles) à un moment où les découvertes archéologiques se multiplient et où le rapport aux sources écrites laisse progressivement place à la connaissance directe à travers sites et objets: "(re)découverte" des Etrusques, découverte de Pompéi et de l'Italie du Sud, "autopsie" des ruines grecques et romaines permettent de comprendre une certaine fascination pour l'Antique et la création d'une Antiquité rêvée autant qu'objectivement observée.

Des images antiques continuent d'occuper une part de notre champ visuel : il s'agit de les identifier et d'en évaluer aussi bien la familiarité que l'altérité - ce qui n'est guère possible qu'en envisageant ces images dans leur contexte.

Ep. 2 Iconographie médiévale

Ce cours est une introduction à l'iconographie médiévale et est décliné en deux volets. Le premier traité de la question du statut de l'image au Moyen Âge, à travers l'étude de ses formes et de ses fonctions au sein de l'Eglise médiévale. Le second s'attarde sur l'iconographie de la Vierge en s'attachant à ses origines byzantines et ses innovations occidentales (X^e-XV^e siècle).

Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne

Qu'est-ce que représentent les images à l'époque moderne ? En s'appuyant sur une chronologie ample et des exemples très variés, ce cours propose aux étudiants d'apprendre à reconnaître et à analyser les principaux répertoires iconographiques de l'art européen, entre les XV^e et XVIII^e siècles. Le rapport entre textes et images, la cristallisation et la transformation de motifs iconographiques, ainsi que la naissance et la théorisation des genres (portrait, paysage, nature morte, peinture comique, peinture de genre...), seront abordés en prenant en compte les fonctions (politiques, liturgiques, dévotionnelle, culturelles...) et les contextes de création des images. I - Iconographie sacrée. Origines et développement de l'iconographie chrétienne en occident ; thèmes vétérotestamentaires ; évangiles et textes apocryphes ; les saints et la représentation iconique ; thèmes allégoriques et dévotionnels...

Ep. 4 Théorie de l'Art

Images liquides (1950-2000). Il s'agira ici de parcourir une histoire de l'art du second XX^e siècle en se concentrant prioritairement sur l'image qui témoigne du mouvement. Des questions cinématographiques et vidéographiques viendront ainsi nourrir un cours, résolument fragmentaire, qui s'intéressera à la fois aux images, aux dispositifs et aux théories (film discrédant, *expanded cinema*, film structurel, remake, cinéma exposé, etc.)

Module 3 Regards sur l'Italie

Ep.1 L'Italien au quotidien II

Selon le niveau des étudiants (débutants ou non-débutants en langue italienne), ce cours conjugue l'enseignement de la langue contemporaine à l'illustration des principaux enjeux culturels, sociaux et politiques de l'Italie d'aujourd'hui.

Textes conseillés de culture générale: Cinzia Medaglia, Filippo Medaglia, *Spazio civiltà. Civiltà italiana per stranieri*, Torino, Loescher 2013.

Ep.2 Le cinéma italien

A travers l'étude de plusieurs films appartenant à la saison de l'après-néoréalisme, ce cours mettra en évidence les relations que le cinéma italien entretient avec la société de son temps.

Ep.3 Arts figuratifs et littérature

Le cours mettra en évidence les relations particulières qu'entretient la production picturale de la période *risorgimentale* (première moitié du XIXe siècle) avec la littérature écrite en son temps aussi bien qu'avec les oeuvres patrimoniales. Cet échange actif entre deux formes et deux media culturels s'articule sur un fond idéologique dont on analysera les composantes.

Module 4 Compétences transversales

Ep. 1 Anglais

Le travail d'acquisition de l'anglais de spécialité amorcé en L1 sera prolongé et approfondi en L2, avec un intérêt particulier apporté aux artistes du monde anglophone. L'alternance CRL/salle de cours est maintenu, afin d'aider les étudiants à développer leur autonomie et de puiser dans les ressources leur permettant une progression individualisée. Toutes les compétences seront travaillées. Programme du S3 : L'art britannique.

Ep. 2 Français

Le TD porte sur l'étude de deux œuvres complètes qui ouvrent des perspectives dans le domaine de la philosophie de l'art.

Ep. 3 Compétences numériques

B3.3- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S3

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	
Semestre 3	30											
Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval												
Ep. 1 Intro. aux arts et à l'archéologie de l'Italie préromaine	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Intro. à l'architecture médiévale européenne	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain												
Ep. 1 Intro. à l'architecture des temps modernes	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Intro. à l'architecture et aux arts visuels du XXe s.	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 3 Cours de spécialités en Histoire de l'art ou module extérieur												
Ep. 1 Réception de l'Antiquité		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 2 Iconographie médiévale		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 4 Théorie de l'Art		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Module 4 : Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 3 Compétences numériques		2	CC	E/O	1	-	-	-	E/O	1	-	-
Ep. 4 MOBIL			Certification									

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral

B3.4- Maquette de L2 S4

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques		CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant	
Semestre 4 (S4)										
Module 1	1	8	100h			44h	24h		68	
Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval	1	4	50	Ep. 1 Introduction générale à l'art romain	CM	22		12		
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Introduction aux arts de l'image en Europe au XIVE siècle	CM	22		12		
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
Module 2	1	8	100h			44h	24h		68	
Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain	1	4	50	Ep. 1 Introduction générale aux arts de l'image en Europe au XVIIe siècle	CM	22		12		
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Introduction à l'architecture et aux arts visuels du XXe siècle (seconde partie)	CM	22		12		
					Méthodes et outils d'analyse disciplinaire et études de cas					
Module 3	1	8				40h			40	
Cours de spécialités en Histoire de l'art 2 EP sur 4	1	4	30	Ep. 1 Stratégies et tactiques de l'archéologie classique		20				
	1	4	30	Ep. 2 Histoire du patrimoine		20				
	1	4	30	Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne		20				
	1	4	30	Ep. 4 Art contemporain XX-XXIe siècles : théories et pratiques		20				
Histoire Archéologie OU Histoire OU Regards sur l'Italie OU Au choix parmi l'ensemble de l'offre de formation universitaire.	1	8	90	HISTOIRE Archéologie Module 33 S	Ep. 1 Archéologie médiévale	CM	24		18	60
					Ep. 2 Outils et méthodes de l'archéologie				18	
				HISTOIRE			24	36		
				REGARDS SUR L'ITALIE	Ep.1 Textes et récits			24		
					Ep.2 L'Italie et son histoire II	12	12			
	Ep.3 Cultures et arts visuelles	12	12							
Module 4	1	6					56		56	
Module 4 : Compétences transversales	1	3	2	30	Ep. 1 Langue étrangère			18		
		3	2	40	Ep. 2 Français			18		
		1	2	-	Ep. 3 CERCIP			20		
Total S4		30	360h			128h ^A 112h ^B	104h ^A 140h ^B		232h	
Total année (S3+S4)		60	720h			258h ^A 224h ^B	210h ^A 280h ^B		468h	

B3.5- Descriptif des enseignements de L2 S4

Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval

Ep. 1 Introduction générale à l'art romain

Le cours propose une initiation à l'art romain envisagé dans toute sa diversité (urbanisme, architecture, sculpture, céramique, mosaïque, peinture et arts précieux) du début de l'Empire au règne de Dioclétien. Ce cours est en rapport étroit avec le contexte historique et géographique dans lequel cet art s'est développé.

Ep. 2 Introduction aux arts de l'image en Europe au XIV^e siècle

Le cours propose d'étudier les arts de l'image en Europe au XIV^e siècle sous leurs formes les plus diverses (peinture, enluminure, arts textiles, arts précieux et arts somptuaires). Il vise à faire comprendre les modalités de circulation des formes et des hommes dans l'Europe médiévale, du sud (Italie, Espagne) au nord (ligue hanséatique, Angleterre).

Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain

Ep. 1 Introduction aux arts de l'image en Europe au XVII^e siècle

Le rayonnement des arts (peinture/sculpture) à Rome au XVII^e siècle : Entre 1590 et 1670, Rome est à la fois un foyer artistique international et un vaste chantier de construction soutenu par un fort mécénat privé et par la volonté des papes de faire de la ville la capitale artistique de l'Europe. De grands artistes comme Caravage, Bernin, Poussin, Claude Lorrain y trouvent une situation idéale pour expérimenter de nouveaux genres, formuler des styles innovants et renouveler les thèmes iconographiques traditionnels. Outre l'art religieux destiné à atteindre le plus grand nombre de fidèles avec des décors puissants et spectaculaires, des formes d'art plus sophistiquées sont conçues pour satisfaire un public d'élite en lui donnant matière à méditer : face à ces productions « officielles », d'autres contre-cultures artistiques se développent aussi dans les « bas-fonds » de la ville. Le cours prendra le rayonnement des arts à Rome comme point de départ pour étudier le développement de l'art dans toute l'Europe au cours du XVII^e siècle.

Ep. 2 Introduction à l'architecture et aux arts visuels du XX^e siècle (deuxième partie)

Marcel Duchamp : histoire, postérité, actualité. Ce cours propose de lire l'œuvre de Marcel Duchamp dans le cadre d'une histoire de l'art « non-disciplinaire ». Il se focalise sur l'actualité de certaines questions soulevées par ses travaux et leurs résonances dans l'art du XX^e siècle : le statut de l'œuvre d'art dans la modernité industrielle, les rapports entre avant-garde et culture de masse, l'identité de l'artiste et sa sexualité ambivalente, la place du corps féminin dans la peinture, l'exil, la question du travail de l'artiste.

Module 3 Cours de spécialités en Histoire de l'Art

Ep. 1 Stratégies et tactiques de l'archéologie

De la 'chasse au trésor' à l'archéologie expérimentale, en passant par les destructions violentes et les trafics, les tactiques déployées en archéologie classique répondent toujours à des stratégies d'appropriation (ou de déni) d'un patrimoine culturel. Adossé à quelques pratiques professionnelles caractéristiques, ce cours met l'accent sur des points d'histoire de la discipline et d'actualité de la recherche.

Ep. 2 Histoire du patrimoine

Ce cours est une initiation à la notion de patrimoine qui met en évidence son caractère polysémique et sensibilise les étudiants à son évolution. Lors d'une séance introductive, est posé le cadre théorique, puis est évoquée de manière diachronique la prise de conscience patrimoniale, en Europe. Le cours s'attarde sur l'essor des collections privées aux XVI et XVII^e siècles, puis sur le moment charnière que constitue la Révolution française. Enfin, est questionnée la lente inflation patrimoniale qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie, dont les modalités et les enjeux sont clairement exposés.

Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne

Qu'est-ce que représentent les images à l'époque moderne ? En s'appuyant sur une chronologie ample et des exemples très variés, ce cours propose aux étudiants d'apprendre à reconnaître et à analyser les principaux répertoires iconographiques de l'art européen, entre les XV^e et XVIII^e siècles.

Les rapports entre textes et images, la cristallisation et la transformation de motifs iconographiques, ainsi que la naissance et la théorisation des genres (portrait, paysage, nature morte, peinture comique, peinture de genre...), seront abordés en prenant en compte les fonctions (politiques, liturgiques, dévotionnelle, culturelles...) et les contextes de création des images. Il - Iconographie profane. Les dieux de l'antiquité païenne ; l'histoire antique comme exemplum; la fabrique de l'allégorie; la naissance des genres.

Ep.4 Art contemporain XX-XXI^e siècles : théories et pratiques

Image, corps, performance : 1950-1990. Depuis que, dans l'après deuxième guerre mondiale, le corps réel de l'artiste a fait irruption sur la scène de l'art, il n'a cessé de servir de support privilégié pour questionner les différences et les rapports de domination (impliquant des différences sociales, sexuelles, culturelles...). Ce cours analyse la manière dans laquelle le corps est questionné et mis en scène dans l'art des années 1950-1990 à partir de ses inscriptions socio-politiques, comme lieu de lutte, de subjectivation et de résistance.

Module 3 Regards sur l'Italie

Ep. 1 Textes et récits

A partir d'un choix de textes littéraires et critiques, ce cours se propose d'explorer certains grands auteurs et mouvements littéraires de l'Italie moderne et contemporaine.

Ep. 2 L'Italie et son histoire II

Ce cours se propose d'analyser l'histoire des États italiens d'ancien régime au XVIIIe siècle et le processus qui, après le tournant de la Révolution française, a conduit, au cours du XIXe siècle, à l'unification italienne.

Ep. 3 Cultures et arts visuelles

Ce cours vise à fournir aux étudiants de deuxième année les clés interprétatives et linguistiques nécessaires à l'analyse et à l'étude des arts visuels du Moyen-Age à l'époque contemporaine

Module 4 Compétences transversales

Ep. 1 Anglais

Le travail d'acquisition de l'anglais de spécialité amorcé en L1 sera prolongé et approfondi en L2, avec un intérêt particulier apporté aux artistes du monde anglophone. L'alternance CRL/salle de cours est maintenue, afin d'aider les étudiants à développer leur autonomie et de puiser dans les ressources leur permettant une progression individualisée. Toutes les compétences seront travaillées.

Ep. 2 Français

Le TD porte sur l'étude de deux œuvres complètes qui ouvrent des perspectives dans le domaine de la philosophie de l'art.

Ep. 3 CERCIP

B3.6- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Semestre 4		30										
Module 1 Histoire de l'art antique et médiéval												
Ep. 1 Introduction générale à l'art romain	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Intro. aux arts de l'image en Europe au XIVe siècle	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 2 Histoire de l'art moderne et contemporain												
Ep. 1 Introduction générale aux arts de l'image en Europe au XVIIe siècle	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Introduction à l'architecture et aux arts visuels du XXe s.	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 3 Cours de spécialités en Histoire de l'art ou module extérieur												
Ep. 1 Stratégies et tactiques de l'archéologie		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 2 Histoire du patrimoine		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 3 Iconographie et genres artistiques à l'époque moderne		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Ep. 4 Art contemporain XX-XXIe siècles : théories et pratiques		4	CC	E	1	ET	E/O	1	ET	1	E/O	1
Module 4 : Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 3 CERCIP		2	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral

B4- Présentation de la Licence 3ème Année (L3)

B4.1- Maquette de L3 S5

LICENCE 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique									
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques		CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)									
Module 1	1	8	100h			44h	20h		
Module 1 Architecture 2 EP sur 4	1	4	50	Ep. 1 Architecture antique	CM	22		10	64
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 2 Art et architecture en France (1380-1520)	CM	22		10	
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 3 Histoire de l'architecture contemporaine (Trente glorieuses)	CM	22		10	
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 4 L'art de bâtir en France au XVI e siècle	CM	22		10	
					Etudes de cas				
Module 2	1	8	100h			44h	20h		
Module 2 Iconographie 2 EP sur 3	1	4	50	Ep. 1 Iconographie étrusque et italienne	CM	22		10	64
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 2 Les arts de l'image en France au XVIe siècle	CM	22		10	
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 3 L'art contemporain japonais	CM	22		10	
					Études de cas				
Module 3	1	8	100h			44h	20h		
Module 3 Pratiques et théories des arts 2 EP sur 4 OU Histoire non ouvert OU Regards sur l'Italie	1	4	50	Ep. 1 Patrimoine et jardins	CM	22		10	64
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 2 Théorie de l'urbanisme XXe siècle	CM	22		10	
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 3 Peinture XIXe siècle	CM	22		10	
					Études de cas				
	1	4	50	Ep. 4 Théorie de la restauration	CM	22		10	
					Études de cas				
1	8	90	HISTOIRE non ouvert					60	
			REGARDS SUR L'ITALIE					72	
Module 4	1	6				2h	60h		
Module 4 : Compétences transversales	1	3	2	30	Ep. 1 Langue étrangère			18	60
		3	2	30	Ep. 2 Français			18	
		1	2	-	Ep. 3 CERCIP			20	
				Ep. 4 MOBIL		2	4		
Total S5		30	360			134	120		250

B4.2- Descriptif des enseignements de L3 S5

Module 1 Architecture

Ep. 1 Art augustéen

Partant de l'analyse des programmes décoratifs de l'époque augustéenne (voire julio-claudienne), on s'attachera à montrer d'une part ce qu'est une image manipulée et comment cette manipulation se fait au service du pouvoir impérial; d'autre part comment les cadres qui sont posés par Auguste dans une relecture de l'art grec créent pour ses successeurs un langage commun destiné à devenir un classicisme par rapport auquel l'art impérial va se définir.

Ep. 2 Art et architecture en France (1380-1520)

Après une approche historiographique témoignant d'une réhabilitation en cours de l'architecture religieuse flamboyante longtemps mésestimée, le séminaire portera sur la définition des spécificités techniques et formelles de cette abondante production et sur le rôle des maîtres-d'œuvre et sculpteurs abondamment documenté par des sources écrites. L'analyse du processus de création abordera également la tentative d'adaptation de l'architecture religieuse à de nouveaux répertoires de formes et de motifs antiquisants donnant parfois lieu, dans les années 1500, à une originale hybridation des styles.

Ep. 3 Histoire de l'architecture contemporaine (Trente glorieuses)« L'architecture de la croissance (et de la décroissance), 1945-1977 : modèles et contre-modèles »

Ce cours explore l'architecture et l'urbanisme de l'après Seconde Guerre mondiale en Europe et aux Etats-Unis, en questionnant tout d'abord les modèles et les enjeux de la construction de masse (reconstruction, grand ensemble, industrialisation). Le second volet du cours sera consacré aux contre-modèles (urbains, architecturaux, sociétaux) qui émergent dès les années 1950-1960 dans le but de renouveler le discours hérité des Modernes (Team X, synthèse des arts, contre-culture, prospective, radicalité, postmodernité).

Ep. 4 L'art de bâtir en France au XVI^e siècle

Le cours présentera de manière précise les différents aspects de l'art de bâtir en France au 16^{ème} siècle, des châteaux de la Loire dont le décor est inspiré de l'Italie lombarde aux grandes réalisations qui voient naître vers 1550, au Louvre, à Anet ou à Écouen, l'architecture réglée et savante de Pierre Lescot, Philibert de l'Orme ou Jean Bullant, et dont les développements sont liés à l'apparition de la littérature technique imprimée.

Module 2 Iconographie

Ep. 1 Iconographie étrusque et italique (*ouverture sous réserve*)

L'Italie avant Rome est une terre d'images. Plusieurs corpus (peinture funéraire étrusque et italique ; céramique italique ; reliefs figurés) se prêtent à une lecture contextuelle de l'image. Les différents contextes (formel, archéologique, historique, sociologique, littéraire) doivent en effet permettre de proposer des interprétations étayées des représentations figurées.

Ep. 2 Les arts de l'image en France au XV^e siècle

Ce cours porte sur la production et la circulation des images dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge. Le thème proposé est toujours en lien avec les dossiers de recherche de l'enseignant. Le cours portera donc sur l'art de la tapisserie médiévale en lien avec la publication en cours du catalogue de la collection de tapisseries de la ville de Saumur. En replaçant l'étude de la tapisserie dans un contexte historiographique, le cours portera sur les contextes de production, les techniques et les outils méthodologiques spécifiques de l'analyse de la tapisserie. Une attention particulière sera portée sur la question des sources formelles et iconographiques des tentures afin de replacer cet art au centre des arts de l'image auquel il appartient.

Ep. 3 L'art contemporain japonais

Ce cours propose une ouverture sur les arts visuels japonais contemporains. Peinture, sculpture, objet, environnement, performance, graphisme, photographie et exposition permettront d'aborder Gutai, l'anti-art, certaines formes visuelles de l'*angura*, mono-ha, les mouvances simulationnistes, le néo-pop, ainsi que le positionnement de quelques artistes après l'accident nucléaire de Fukushima.

Module 3 Pratiques et théories des arts

Ep. 1 Patrimoine et jardins

L'histoire des jardins est une discipline nouvelle dans l'histoire de l'art. Elle utilise des méthodes singulières que ce cours propose d'explorer. De la Renaissance à l'ère industrielle, l'art des jardins a toujours entretenu des relations étroites avec les autres arts, peinture, sculpture, architecture et a parfois été moteur dans la création artistique. Du jardin régulier au jardin anglais, c'est du mouvement européen des jardins que ce cours traitera.

Ep. 2 Théorie de l'urbanisme XX^e siècle (non ouvert en 2023-2024)

Ep. 3 Peinture XIX^e siècle

Ce cours offre une introduction à l'histoire de la peinture allemande du XIX^e siècle, de Caspar David Friedrich à Lovis Corinth. Au-delà de la découverte d'œuvres et d'artistes peu connus du grand public français, il s'agira d'interroger la notion d'école artistique et de culture nationale qui sont au cœur des réflexions esthétiques et idéologiques de l'époque.

Ep. 4 Théorie de la restauration

Histoire et théorie de la restauration. Moment méthodologique, intervention physique et étude critique rigoureuse, la restauration - devenue conservation-restauration - des œuvres d'art puis des biens culturels s'est progressivement établie comme la discipline à la fois technique et scientifique qu'elle est devenue. Le cours évoque, d'une part, l'évolution historique des pratiques et des approches successives de la Renaissance à nos jours et d'autre part présente les principaux textes théoriques, documents, codes et chartes, l'éthique et la déontologie qui cadrent le travail des professionnel(les) formés et habilité(e)s à pratiquer les mesures et les actions de conservation-restauration.

Module 4 Compétences transversales

Ep.1 Anglais

Approfondissant le travail accompli en L1 et L2, l'anglais de spécialité s'articulera autour de thèmes (un thème différent chaque semestre). Les travaux personnels des étudiants devront s'inscrire dans ces thèmes. Toutes les compétences seront travaillées

Ep. 2 Français

Etudes de monographies d'artistes sur différents supports : biographies, films, bandes dessinées...

Ep. 3 CERCIP

Ep. 4 MOBIL

B4.3- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S5

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	
Semestre 5	30											
Module 1 Architecture												
Ep. 1 Architecture antique	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Art et architecture en France (1380-1520)	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 Histoire de l'architecture contemporaine (Trente glorieuses)	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 4 L'art de bâtir en France au XVI e siècle	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Module 2 Iconographie												
Ep. 1 Iconographie étrusque et italote	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Les arts de l'image en France au XVe s	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 L'art contemporain japonais	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Module 3 Pratiques et théories des arts ou module extérieur												
Ep. 1 Patrimoine et jardins	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Théorie de l'urbanisme XXe siècle	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 Peinture XIXè siècle	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Ep. 4 Théorie de la restauration	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD			E/O	3				E/O	3		
Module 4 Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français		2	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 3 CERCIP		2	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1

EP. 4 MOBIL

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral

B4.4- Maquette de L3 S6

LICENCE 3^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques		CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant	
Semestre 6 (S6)										
Module 1	1	8	100h			44h	20h			
Arts décoratifs et architecture 2 EP sur 4	1	4	50	Ep. 1 L'architecture au XVIII ^e siècle	CM	22		10	64	
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Urbanisme de la Rome antique	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 3 La sculpture médiévale	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 4 Genre et art contemporain	CM	22		10		
					Études de cas					
Module 2	1	8	100h			44h	20h			
Musées et expositions 2 EP sur 4	1	4	50	Ep. 1 Art antique	CM	22		10	64	
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Art antique contemporain	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 3 Art moderne	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 4 Art contemporain CCCOD	CM	22		10		
					Études de cas					
Module 3 Pratiques et théories des arts 2 EP sur 4 OU Au choix parmi l'ensemble de l'offre de formation universitaire en fonction des compatibilités d'emploi du temps OU Histoire non ouvert OU Regards sur l'Italie	1	4	50	Ep. 1 Les arts à Pompéi	CM	22		10	64	
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 2 Patrimoine régional	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	4	50	Ep. 3 Les arts en France à la Renaissance	CM	22		10		
					Études de cas					
	1	8	90	HISTOIRE non ouvert						60
				REGARDS SUR L'ITALIE						72
Module 4	1	6	60h			2h	46h			
Module 4 : Compétences transversales	1	3	30	Ep. 1 Langue étrangère			18		48	
		3	30	Ep. 2 Français			18			
Total S6		30	360			134	112		240	
Total année (S5 + S6)		60	720			266	232		490	
TOTAL LICENCE		180	2160						1485	

B4.5- Descriptif des enseignements de L3 S6

Module 1 Arts décoratifs et architecture

Ep.1 L'architecture au XVIII^e siècle

Ce cours est envisagé dans prolongement des enseignements d'histoire de l'architecture des deux premières années de licence. Après la Renaissance, l'époque baroque, il s'agira ici de comprendre les évolutions majeures de l'architecture au temps des Lumières. Nouveaux programmes, nouveau style au service du pouvoir, l'architecture est en révolution entre rocaille et goût à la grecque, explication du rayonnement français à travers l'Europe.

Ep.2 L'urbanisme de la Rome antique

L'urbanisme de la Rome antique que nous pratiquons aujourd'hui est directement influencé par un certain état des vestiges qui a été privilégié aux XIX^e et XX^e siècles. En réalité la ville antique que met en scène une certaine forme de muséalisation est très proche de celle des Flaviens plutôt que de la Rome d'Auguste. A partir des transformations récentes de Rome (XIX^e et XX^e), on mettra en lumière les caractéristiques principales de la Rome flavienne, qui hérite d'un côté de la situation augustéenne et néronienne et de l'autre annonce les transformations de la Rome impériale des Antonins et des Sévères. C'est donc un parcours urbanistique à travers les siècles que propose le cours.

Ep.3 La sculpture médiévale

Le cours donnera une vision synthétique de la sculpture entre 1250 et 1520 en présentant dans un premier temps les grands programmes de sculpture du XIII^e siècle (Chartres, Amiens, Reims, leur iconographie et leur stylistique), dans un second temps l'émergence des ateliers spécialisés à partir des années 1350 qui virent un expressionnisme nouveau en particulier avec les réalisations et l'héritage du sculpteur Sluter vers 1400. Sera appréhendé encore le legs slutérien à travers des compositions monumentales comme les mises au tombeau, ou des réalisations funéraires comme les sépultures de Brou. On insistera sur le statut artistique du sculpteur, les notions d'atelier et de style.

Ep.4 Genre et art contemporain : Histoire de l'art queer : une introduction

Dans ce cours il s'agit d'aborder l'art du XX^e siècle - ses figures canoniques comme ses récits marginalisés - à travers le prisme de la sexualité, du genre et de la théorie queer. Héritant du féminisme et des mouvements de libération gay et lesbiens des années 1970, la mouvance queer émerge au tournant des années 1990, notamment dans le sillage du militantisme qui entoure la crise du sida. La théorie queer transpose vers les sciences humaines la charge critique et déconstructionniste du queer afin de créer une approche interdisciplinaire - et indisciplinée - des savoirs à partir des marges et des impensés. Dans ce cours on étudie les enjeux esthétiques, méthodologiques et historiographiques des approches queer de l'histoire de l'art. On cherche ainsi à relever les multiples défis que de telles approches posent à notre compréhension de l'art moderne et contemporain et à notre façon de concevoir et d'écrire l'histoire de l'art.

Module 2 Musées et expositions

Ep.1 Art antique

Inaugurée le 16 février 1967 en présence d'André Malraux, l'exposition au Petit Palais « Toutânkhamon et son temps » présentait pour la première fois au public français les objets découverts en novembre 1922 par Howard Carter et lord Carnarvon dans la vallée des Rois. Une cinquantaine d'année plus tard, en 2019, les œuvres de la tombe du célèbre pharaon font l'objet d'une nouvelle présentation intitulée « Toutânkhamon, le trésor du pharaon » à la Grande Halle de La Villette. Le cours propose de faire un retour sur les grandes expositions d'art égyptien et les raisons de leur succès ainsi qu'une visite des collections des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre. Ces études seront l'occasion d'aborder de nombreuses thématiques autour de différentes notions propres à notre discipline.

Ep.2 Art médiéval

A partir de l'actualité de la recherche et des expositions, le cours proposera d'étudier les supports de médiation développés et leurs adaptations aux publics.

Ep.3 Art moderne

A partir de l'actualité de la recherche, et notamment de nombreuses expositions récentes, ce cours se propose d'analyser le rôle de la peinture dans le développement des arts à l'époque moderne dans les anciens Pays-Bas (XV^e-XVII^e siècle). Nous étudierons notamment les figures majeures telles que Jérôme Bosch, Jan van Eyck, Johannes Vermeer, Rembrandt...

Ep.4 Art contemporain

La Galerie Expérimentale est une formation proposée par le département d'histoire de l'art et le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCC OD). Avec ce module, les étudiants de Licence 3 ont la possibilité de se confronter aux pratiques curatoriales en organisant chaque année une exposition d'art contemporain au CCCOD. Cet enseignement pratique forme à tous les aspects professionnels liés à la préparation d'une exposition : élaboration du thème, choix des artistes, relation avec les galeries, les artistes, les collections publiques et privées, montage, communication, production, médiation, etc. La Galerie Expérimentale est l'une des activités du Bureau des Etudiants du CCC OD qui permet aux étudiants d'être accompagnés, tout au long de leur cursus, par une structure artistique professionnelle.

Module 3 Pratiques et théories des arts

Ep.1 Les arts à Pompéi

Le cours se décompose en trois grandes parties. La première s'attache à retracer la mise en œuvre d'un « regard archéologique » au travers de la « textualisation » du site de Pompéi. La seconde insiste sur la différenciation des pratiques et sur les fondements théoriques qui en sont à l'origine. C'est de l'apparition d'une archéologie « scientifique » qu'on traitera, à travers les choix de méthode, les innovations technologiques et les prospections géographiques. On distinguera donc ici l'archéologie de la vulcanologie naissante. Le troisième point rend compte de la formation du Palazzo Reale di Portici jusqu'à celle du Real Museo Borbonico et de la naissance d'une conscience patrimoniale. La mise en place du musée engage en effet très tôt historiquement un débat sur la conservation et la restauration du site. Quelle est la place dans ce contexte de la cité antique ? S'agit-il d'un « musée à ciel ouvert » et à quoi peut servir un musée proprement dit dans ces conditions ?

Ep.2 Patrimoine régional

L'enseignement d'art régional permet de sensibiliser les étudiants à l'étude du patrimoine ligérien et propose une initiation à la recherche. Dans ce cadre, les étudiants répondent à des demandes d'études patrimoniales de particuliers ou d'institutions. Le cours leur propose de se confronter à un premier travail de recherche et d'acquérir une méthode d'étude de l'architecture.

Ep.3 Les Arts en France à la Renaissance

La sculpture a joué un rôle fondamental dans le développement de la Renaissance en France. Ce cours portera sur la Champagne au XVI^e siècle, un foyer majeur de production artistique et de sculpture en particulier. Les œuvres, de qualité et conservées en nombre, permettent de réfléchir à la mutation des formes et des thèmes iconographiques de la fin du Moyen Âge avec le Maître de Chaource au maniérisme avec Dominique Florentin et ses suiveurs. Des notions importantes de la discipline (historiographie, foyer, périodisation, commande...) seront analysées au prisme de cette production exceptionnelle. Les travaux dirigés viseront à étudier en contrepoint des œuvres sculptées d'autres foyers français contemporains.

Ep.4 Peinture et grands décors en France au XVII^e siècle (cours non ouvert en 2023-2024)

Module 4 Compétences transversales

Ep.1 Anglais

Approfondissant le travail accompli en L1 et L2, l'anglais de spécialité s'articulera autour de thèmes (un thème différent chaque semestre). Les travaux personnels des étudiants devront s'inscrire dans ces thèmes. Toutes les compétences seront travaillées. Alternance CRL/salle de cours maintenue

Ep.2 Français

Etudes de monographies d'artistes sur différents supports : biographies, films, bandes dessinées...

B4.6- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S6

MODULES Détailier éléments pédagogiques		ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
			Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
			Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 6		30										
Module 1 Arts décoratifs et architecture												
Ep.1 L'architecture au XVIIIe s	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Urbanisme de la Rome antique	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 La sculpture médiévale	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 4 Genre et art contemporain idem												
Module 2 Musées et expositions												
Ep. 1 Art antique	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Art médiéval	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 Art moderne	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 4 Art contemporain*	CM	4	CC	E	5	SU	SU	-	-	-	-	-
	TD		CC	E/O	3							
Module 3 Pratiques et théories des arts ou module extérieur												
Ep.1 Les arts à Pompéi	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 2 Patrimoine régional	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Ep. 3 Art en France à la Renaissance	CM	4	CC	E	5	ET	E/O	1	ET	5	E/O	1
	TD		CC	E/O	3				E/O	3		
Module 4 Compétences transversales												
Ep. 1 Langue étrangère		3	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1
Ep. 2 Français		3	CC	E/O	3	ET	E/O	1	E/O	3	E/O	1

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral

SU : Session Unique

QP : Quitus de Présence



L'UNIVERSITÉ EST UNE CHANCE, SAISISSEONS-LA !



” LICENCE

Histoire de l'art



Livret des études consultable en ligne ▲

Faculté des arts
& sciences humaines



SITE
TANNEURS

3, rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex 01